

Prix de l'alimentation

qui serait une bonne occasion d'élections, pourquoi pas celle-ci—une Commission de révision des prix édentée et maladroite? Le Nouveau parti démocratique s'est irrévocablement engagé à ce qu'il y en ait une. Les créditistes ont fait de même. Si le gouvernement trouve que l'idée est bonne, il a ces deux groupes avec lui. Nos opinions divergent et nous serons très heureux de relever ce défi sur les tribunes. Si le gouvernement a assez de courage pour soutenir cette idée, c'est bon, il doit penser faire table rase avec cette question.

Quelle est notre position? La principale critique que nous faisons au sujet du rapport de notre collègue est qu'il essaye de concentrer le problème de l'inflation essentiellement sur le coût de l'alimentation. C'est injuste pour l'agriculteur, dont les prix doivent refléter son apport diversifié, pour le conditionneur qui doit inclure tous ses frais; pour l'emballer qui, en fin de compte, présente son produit dans un emballage qui parfois coûte plus cher que son contenu; pour le distributeur dont les principaux frais sont le travail, le transport et le stockage; enfin, pour le détaillant, qui nous a-t-on dit, est engagé dans un système d'âpre concurrence sur lequel certains d'entre nous aimeraient être renseignés davantage.

De tout ceci, les députés du parti conservateur ne peuvent que conclure que le problème qui nous assaille n'est pas seulement l'augmentation des prix des aliments mais encore l'augmentation des prix dans tous les secteurs de l'économie, y compris le gouvernement. L'alimentation est un facteur important et visible mais non le seul élément de l'augmentation du coût de la vie. Les produits alimentaires ne sont pas les plus grands coupables du commerce actuel. Même si les prix des aliments ont augmenté de 41 p. 100 depuis 1961, plusieurs autres produits et services ont augmenté encore davantage. Ainsi, les coûts de l'habitation ont augmenté de 46 p. 100, ceux des soins médicaux de 50 p. 100 et ceux du transport local de 78 p. 100.

A notre avis, seule une formule globale et coordonnée de la part du gouvernement peut juguler la crise des prix qui sévit présentement au pays. Cette formule doit être celle d'une politique économique d'ensemble. Elle doit comporter une liaison beaucoup plus étroite entre les ministères pour coordonner et réformer la fiscalité, le tarif douanier, les transports, les principes directeurs en matière d'agriculture et de main-d'œuvre afin d'attaquer le problème sous tous ses aspects.

Monsieur l'Orateur, nous préconisons d'abord une inversion des politiques économiques, monétaires et fiscales actuelles de M. Turner. Ensuite, nous proposons de geler immédiatement, mais temporairement pour 90 jours, tous les revenus, y compris les dividendes, honoraires, salaires, traitements et commissions, tous les coûts, et tous les prix sauf ceux des produits alimentaires à la sortie de la ferme. Nous croyons qu'une période de 90 jours suffit pour élaborer une formule générale. Votre Honneur, je crois qu'il me reste très peu de temps. Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que la motion (pour agréer le rapport intérimaire du comité parlementaire étudiant la tendance des prix de l'alimentation) soit modifiée

(1) par la suppression de tous les mots qui suivent le chiffre 1973, et la substitution des mots «ne soit pas agréé», et

(2) par l'adjonction de ce qui suit:

«et que ledit rapport intérimaire soit renvoyé audit Comité lui enjoignant de recommander à la Chambre que:

(a) son mandat soit élargi pour comprendre une étude de tous les prix et coûts, et non seulement les prix de l'alimentation, et

[M. Lawrence.]

(b) le gouvernement examine l'opportunité d'ordonner un gel immédiat de 90 jours sur tous revenus, coûts et prix, exemptant uniquement le prix des aliments «à la sortie de la ferme», et

(c) le gouvernement examine l'opportunité de prendre des mesures pour stabiliser les coûts dans l'économie canadienne et mettre fin à la hausse du coût de la vie au pays, après la période du gel de 90 jours.»

Une dernière chose. Si le gouvernement, les néo-démocrates et les créditistes croient fermement qu'une Commission de révision des prix de l'alimentation est la réponse aux vœux de chacun pour ralentir l'escalade du coût de la vie, j'aimerais leur signaler qu'il s'agira tout bonnement d'un organisme consultatif. Il servira à fournir des informations. Pourquoi donc nous cramponnons-nous à cette entreprise idiote qu'est un comité parlementaire sur les tendances des prix de l'alimentation?

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence doute sérieusement de la recevabilité de cet amendement. Je suis prêt à écouter les arguments des députés, qu'ils soient pour ou contre les aspects procéduraux de l'amendement. Je pourrais ajouter que la principale réserve que j'y apporte, c'est que la question semble être entièrement nouvelle et, à mon avis, on ne peut la considérer comme un amendement. Pourtant je veux bien écouter les députés, mais je crois qu'ils auront fort à faire pour convaincre la présidence que cette motion peut être considérée comme amendement. Les députés qui voudraient offrir leur avis à la présidence peuvent en même temps me citer des précédents à cette sorte d'amendement à une motion tendant à l'adoption d'un rapport de comité.

Les députés semblent hésiter à débattre une question de procédure. Je me rends bien compte que la limite de temps n'aide pas les choses et que les députés ont hâte de participer au débat, après quoi, selon l'ordre de la Chambre, il y aura un vote à 10 heures ce soir. Je crois aussi comprendre pourquoi les députés trouvent difficile de présenter des arguments à l'appui de la recevabilité de la motion.

S'il existait une raison quelconque qui inciterait la présidence à accepter l'amendement, étant donné que nous procédons en vertu du consentement, de l'accord unanime et d'un ordre de la Chambre, je serais assurément disposé à l'accepter, autrement dit, si les députés convenaient à l'unanimité que l'amendement doit être accepté en dépit du vice de procédure. Mais je dois décider maintenant qu'il s'agit là d'une nouvelle question sous réserve des échanges qui peuvent avoir lieu plus tard entre les députés.

La motion dont est saisie la Chambre vise l'adoption d'un rapport d'un comité. Les députés voudront peut-être se reporter au mandat initial, qui est passablement restreint et sur lequel se fonde bien sûr le rapport qui nous est présenté. L'amendement dont nous sommes saisis soulève une tout autre question puisqu'on y suggère que le rapport ne soit pas adopté mais que le comité soit invité à étudier un certain nombre de solutions de rechange dont le mandat initial créant le comité ne faisait aucune mention. C'est pourquoi, je crois qu'il s'agit d'une question tout à fait nouvelle et je ne vois pas comment les règles de procédure pourraient permettre de l'accepter.

● (2050)

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec vous: je pourrais parler pendant une demi-heure de la procédure relative à cette question, mais je n'ai pas l'intention de priver les députés qui ont un si grand apport à faire au débat. J'aimerais dire à Votre Honneur que bien